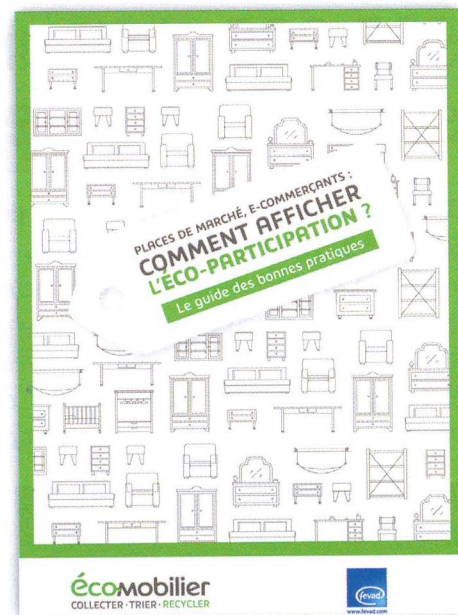


## Éco-participation : la Fevad et Éco-mobilier publient un guide des bonnes pratiques

Soucieuse du développement du e-commerce dans le respect de l'environnement, la Fevad (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) et l'éco-organisme Éco-mobilier, ont élaboré un guide pratique à destination des e-commerçants consacré aux bonnes pratiques d'affichage de l'éco-participation.

Ce guide a pour vocation d'aider les e-commerçants à se mettre en conformité avec l'obligation légale d'afficher l'éco-participation et à mieux communiquer auprès de leurs visiteurs sur l'éco-participation.

Cette démarche de la Fevad s'inscrit dans sa volonté d'inclure pleinement le e-commerce dans des actions de développement durable.



## Déjà neuf entreprises certifiées IG "Siège de Liffol"

Neuf entreprises ont demandé leur certification IG "Siège de Liffol". Cette dernière a été déposée au printemps 2016 par le Pôle lorrain de l'ameublement bois (PLAB) et homologuée le 2 décembre dernier par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). L'Indication géographique (IG) "Siège de Liffol" délimite une aire géographique de 165 communes, réparties sur trois départements : 28 communes de Haute-Marne (52), 59



réalisant tout ou partie des vingt-trois étapes de fabrication obligatoires dans la

communes de la Meuse (55) et, 78 communes des Vosges (88). L'IG ne peut être attribuée qu'aux entreprises

zone géographique déterminée. Le PLAB a été désigné "Organisme de défense et de gestion" (ODG) et s'assure du respect des procédures, et notamment des audits annuels avec l'organisme de certification. Les premiers labellisés "Siège de Liffol" sont l'AFPIA Est Nord à Liffol-le-Grand, l'Atelier Club Spirit à Neufchâteau, Counot Blandin à Liffol-le-Grand, Création Vidon Gerlier à Houdelaincourt, Henryot & Cie à Liffol-le-Grand, Jean-Pierre Besse à Neufchâteau, NA Souchet à Liffol-le-Petit, Néo Sièges à Neufchâteau et T Mobilier à Outremecourt.

## L'Alliance du Commerce apostrophe le nouveau président

Soucieuse du développement du e-commerce dans le respect de l'environnement, la Fevad (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) et l'éco-organisme Eco-mobilier, ont élaboré un guide pratique à destination des e-commerçants consacré aux bonnes pratiques d'affichage de l'éco-participation.

Ce guide a pour vocation d'aider les e-commerçants à se mettre en conformité avec l'obligation légale

d'afficher l'éco-participation et à mieux communiquer auprès de leurs visiteurs sur l'éco-participation.

Cette démarche de la Fevad s'inscrit dans sa volonté d'inclure pleinement le e-commerce dans des actions de développement durable.

